

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 507/PIN.IND.

N° 409/Fin.

Kigali, le 10 Juillet 1928.

ORDRE DE SERVICE.

Transmis à Messieurs les Chefs de Service et à Messieurs les Délégués
copie de la lettre N° 2066/1344 de Monsieur le Gouverneur.

Le Résident du Ruanda
G. Mortehan.

RUHENGARI



24052

N° 2066/1344.

~~-----~~
COPIE.

Le Gouverneur
Usa, le 29 Juin 1928.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une erreur
s'étant glissée dans le calcul, fixant le taux des indemnités pour usage
en services de moyens de locomotion mécaniques, en ce qui concerne
les motocylettes, l'indemnité la concernant est ramenée à fr. 1,25.
Les retenues des sommes touchées en trop seront affectées
sur la prochaine liquidation de ces indemnités.

Pour le Gouverneur, empêché
Le Chef du Service des Finances
(40) CENFONTAINE.